

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2020

### Contrat-groupe d'assurances du personnel

Le conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1/01/2021 au contrat d'assurance groupe du personnel proposé par la société GROUPAMA (courtier SIACI Saint-Honoré).

### Acquisition ensemble immobilier rue Victor Hugo

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles B n°487-488 et 489 situées 8 rue Victor Hugo à Ardentes.

### Acquisition terrain secteur Saint-Vincent

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle B n°537 sise secteur Saint-Vincent.

### Location au 1 rue de la République

Le conseil municipal décide de louer le local situé 1 rue de la République pour reloger un praticien pendant les travaux de la maison de santé.

### Demande de subvention FAR 2021

Le conseil décide de solliciter une participation financière du conseil départemental dans le cadre du FAR 2021 pour des travaux de voirie et pour l'acquisition de matériel informatique

### Châteauroux Métropole : Convention d'offre de services

Le conseil municipal a approuvé la convention d'offre de services par Châteauroux Métropole 2020 pour le suivi des installations numériques pédagogiques dans les écoles et pour la gestion de la téléphonie sur IP et l'équipement wifi de la mairie.

### Admissions en non-valeur

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur plusieurs dettes qui n'ont pas pu être soldées par la trésorerie.

### Conventions d'occupation

- Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention avec SNCF RESEAU représenté par la société NEXITY PROPERTY MANAGEMENT car un chemin de randonnée utilise leur domaine.
- Le conseil municipal autorise la société FREE MOBILE à occuper un espace de 15m<sup>2</sup> à proximité du château d'eau (convention à intervenir).

### Décision modificative n°2

Le conseil municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à une cession de terrain quartier St Martin et à la passation de plusieurs écritures d'ordre.

### Signature électronique

Le conseil municipal décide de mettre en place la signature électronique afin de dématérialiser complètement la transmission des documents comptables.

### Projet de fonctionnement du RAM

Le conseil municipal approuve le projet de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles pour la période 2021-2025.

### Charte de jumelage

Le conseil municipal approuve la signature d'une charte de jumelage entre le 11<sup>ème</sup> Groupement Multitechniques de la 12<sup>ème</sup> Base de soutien du Matériel de Neuvy Pailloux et la commune d'Ardentes.



Le Maire,

Gilles CARANTON